

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{rs}
NAVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 32 — — matin, Express-Poste.
9 — — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 51 — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 » — 13 «
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Il nous arrive enfin des détails un peu moins va-
gues que par le passé, sur les négociations de lord
Elgin avec les commissaires chinois restés introu-
vables durant de si longs mois. Il paraît que ces di-
gnitaires ont jugé convenable d'ouvrir les confé-
rencés par un acte tout gracieux en faveur des
Européens commerçant à Canton. Les très-illustres
Kwei, premier secrétaire d'Etat, etc. ; Hwa, pré-
sident de la direction de l'office civil, etc. ; Mingh,
grand officier de 2^e classe de la maison impériale,
et Twan, président titulaire et membre du grand
conseil, ont publié la proclamation suivante :

« Savoir faisons qu'il a été négocié et établi par
les commissaires ci-dessus, à Tien-Tsin, des rela-
tions d'amitié à jamais durables entre la Chine et
l'Angleterre, la France et l'Amérique ; il est de
leur devoir de faire publier la présente proclama-
tion, afin que ce fait soit universellement connu de
la bourgeoisie, des marchands et de la population
en général. — En conséquence, ils notifient aux
marchands et à la population des divers ports, qu'à
l'avenir, ainsi que l'espèrent ardemment les com-
missaires, il y aura amitié permanente et formelle
entre nous et ces nations, les deux parties jouissant
en commun des avantages et comforts. Respectez
ceci et que nul ne désobéisse ! »

Cela fait, les visites de grande cérémonie ont
commencé à Shanghai. Le 23 octobre, les commis-
saires ont fait une visite de cérémonie à lord Elgin,
il leur a rendu leur visite, et le soir même les com-
missaires ont adressé à l'Empereur un mémoire qui
a été immédiatement expédié à Pékin, par un cour-
rier spécial. La réponse était attendue à Shanghai
vers le 15 novembre. Le contenu du mémoire n'é-
tait pas connu. On l'expliquait en disant qu'il
avait trait à la quotité du droit à percevoir sur l'o-
pium ou à la question générale relative à la législa-
tion de l'importation de cette drogue ; mais peut-
être des questions plus sérieuses sont-elles en jeu,
et ce qu'on dit à ce sujet se borne à des conjectures.

Le bruit a également couru qu'on avait demandé
une modification à l'article du traité relatif à un

ministre résidant à Pékin ; et il est certain que les
marchands chinois ont tenté de faire naître de l'agi-
tation pour s'opposer à l'ouverture d'un port aux
Anglais, en Mantchourie, ainsi que cela se trouve
stipulé dans le nouveau traité. Quoi qu'il en soit, il
est difficile, s'il n'y a pas quelque vérité dans ces
bruits, de s'expliquer le retard apporté à toute réu-
nion pour affaires entre l'ambassadeur anglais et les
commissaires chinois.

Le Times, dont les correspondants de Hong-
Kong, aussi bien que ceux de Calcutta, aiment à nier
tous les obstacles, reconnaît lui-même que c'est à
la question relative à l'empoisonnement par l'opium,
qu'est dû l'ajournement dont le commerce se plaint.
Lord Elgin insiste pour qu'il ne soit perçu à l'entrée
que 30 taels par caisse, tandis que les commissai-
res veulent bien livrer les sujets du sublime Empe-
reur au terrible narcotique, mais moyennant un
droit de 40 taels. On comprend qu'à la rigueur les
commissaires chinois aient le droit de discuter les
conditions auxquelles seront empoisonnés leurs com-
patriotes, et qu'ils y mettent quelques façons. Aussi
n'est-il pas impossible que nous apprenions que de
nouveaux incidents ont surgi à l'encontre du règle-
ment définitif que le monde civilisé désire. Il faut
être vraiment Anglais pour supposer qu'en étant aussi
exigeant, lord Elgin n'élève que des prétentions
modestes. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 15 décembre. — Les nouvelles suivan-
tes, en date de Bombay du 25 novembre, sont offi-
cielles :

Tantia-Topee, poursuivi par les forces anglaises,
était arrivé à Nerbudda. Les troupes concentrées
auprès de Candeish l'avaient empêché d'entrer dans
cette place. Adil-Mahomed et ses partisans avaient
abandonné Tantia-Topee qui s'était dirigé sur Chu-
pra.

Les Anglais avaient remporté de nouvelles victoi-
res dans l'Oude.

Berne, 15 décembre. — La nouvelle que le con-
seil fédéral aurait reçu de l'Autriche une communi-

cation relative à la vallée de Dappes est officielle-
ment démentie.

Marseille, 15 décembre. — Le grand-duc Con-
stantin est attendu demain à Marseille d'où il se
rendrait à Paris.

Les nouvelles de Téhéran apprennent que Ferouk-
Khan a été magnifiquement reçu dans cette capitale,
où il se prépare de grandes réformes civiles et reli-
gieuses. Le journal de Téhéran développe les avan-
tages que la Perse retirera de ses relations avec
l'Europe.

Le ministre de Belgique a fait son entrée solen-
nelle à Téhéran.

A Andrinople, les communications télégraphi-
ques sont interrompues par suite des inondations.

An Pirée, le câble télégraphique a été immergé
en présence du roi Othon.

Marseille, 15 décembre. — Les nouvelles de
Constantinople vont jusqu'au 8 décembre. La Presse
d'Orient explique ainsi les derniers bruits qui ont
couru sur les événements de Djeddah. Le gouverneur
Namik-Pacha, ayant invité à dîner le cadî et les
dix principaux négociants de la ville, leur aurait
déclaré qu'ils restaient ses prisonniers.

Le gouvernement turc dément l'envoi d'un second
commissaire extraordinaire. Seid-Pacha a reçu des
pleins pouvoirs.

Le Journal de Constantinople déclare que la crise
administrative des Principautés est terminée, et
que les ambassadeurs se sont montrés unanimes,
dans leurs conférences, pour blâmer les caïmacans.
Une dépêche télégraphique collective aurait donné
aux caïmacans des instructions précises avec ordre
de respecter la suzeraineté de la Porte.

Le cordon de l'Aigle blanc de Russie a été conféré
M. de Thouvenel, ambassadeur de France.

Un câble électrique vient de relier Constantinople
à Gallipoli.

Madrid, 15 décembre. — La Gazette donne des
nouvelles satisfaisantes des possession espagnoles
sur la côte de Guinée. Le gouverneur demandait de
la monnaie française.

Le bureau du congrès a été définitivement réelo-

FEUILLETON

LE CORDONNIER

DE LA RUE DE LA LUNE.

(Suite.)

— Parbleu ! se dit l'étranger, je vais apprendre à ce
drôle ce qu'on gagne à m'insulter !

Et courant après lui, il le rattrappa, le saisit par le
collet de sa veste, et le faisant tourner sur lui-même :

— Eh ! l'ami, lui dit-il, depuis quand heurte-t-on
ainsi les honnêtes citoyens.

Il avait à peine achevé sa phrase, qu'il reconnut Fran-
çois, et celui-ci, en le retrouvant poussa un cri de sa-
tisfaction.

— Marchons, Monsieur ! lui dit-il tout bas, ne res-
tons pas là.

— Que se passe-t-il donc ? demanda l'étranger, et d'où
vient cette frayeur ?

— C'est qu'il y a du nouveau... Figurez-vous, Monsieur,
que j'étais sorti un instant, lorsqu'en rentrant je trouve
la loge du portier pleine de gens à figure sinistre... de ces
figures qu'on ne voit que dans les mauvais moments. Dès
que le portier m'aperçoit, il cligne de l'œil et s'écrie
d'un air dolent : — « Ah ! mon pauvre ami, nous ne
pourrons pas faire ce soir notre partie de piquet... C'est

un de mes collègues, citoyens, ajouta-t-il en se tournant
vers les autres... Un portier de la rue Meslay... Puis,
revenant à moi : Vous êtes bien heureux, me dit-il, d'a-
voir des locataires tranquilles... Ici, nous avons des cons-
pirateurs... à ce qu'on dit... Qui aurait pensé que M.
Moulin... le citoyen Moulin, veux je dire... était un en-
nemi de la République... un homme qui paraissait si
doux, si tranquille, si bon patriote... à qui se fier ?...
Allez-vous-en, mon pauvre ami, ça m'a tout bouleversé,
et je n'ai pas le cœur au jeu. » J'ai compris et je suis
parti.

— Où vas-tu ?
— Chercher mon maître, le prévenir et le mettre en
sûreté.

— Tu sais donc où il est ?
— Pas tout-à-fait, mais à peu près.

— Je te suis.

— Y pensez-vous, Monsieur ? ce serait vous perdre,
et vous perdre sans utilité pour la cause ! Non, non,
sauvez-vous de votre côté.

— Mais ton maître peut rentrer pendant que tu cours
après lui.

— Tout est prévu. Deux de mes amis sont échelonnés
en deçà et au-delà de la maison ; ils le viendront.

— Ton maître n'a sans doute pas d'argent ?

— Soyez tranquille. Comme on ne sait, par le temps
qui court, ce qui peut arriver, Monsieur a toujours sur
lui la moitié de ce qu'il possède en or, et j'ai l'autre moi-

tié. Mais sauvez-vous, Monsieur, qui sait si vous n'êtes
pas dénoncé aussi ? Adieu, j'ai déjà perdu trop de
temps.

Il quitta brusquement l'étranger, et avisant un fiacre
qui passait à vide, il fit arrêter le cocher, lui donna une
adresse et sauta dans la voiture, qui partit avec rapidité.

— Allons, se dit l'étranger, tout n'est pas perdu, et la
France doit finir par se sauver. Un pays ne saurait périr
quand il possède de si nobles dévouements, et le bien
l'emportera sur le mal.

Reflechissant à ce qui se passait, aux dangers qui le
menaçaient, notre inconnu rassembla ses idées, et, s'as-
seyant sur un des bancs qui garnissaient de loin en loin
le boulevard, sorte de halte préparée pour les gens fa-
tigues, il se demanda ce qu'il allait devenir. Le mandat
décerné contre Moulin ne pouvait être isolé. Le Direc-
toire tenait, sans doute, dans ses mains, tous les fils de
la conspiration, et il devait avoir fait main-basse sur
tous les conjurés. Dès lors l'inconnu se trouvait sans
asile.

Le temps avait marché : il ne restait au proscrit qu'une
seule ressource, c'était de sortir de Paris et de gagner
la maison d'Amboise ; là il serait en sûreté. Cette résolu-
tion prise, il voulut la mettre à exécution, et se dirigea
vers la barrière par laquelle il était entré, prêt à répon-
dre à toutes les questions, et, au besoin, à employer la
violence, au moyen des armes qu'il portait sur lui.

Mais en approchant de cette issue, sa dernière espé-

Dans un discours prononcé au Sénat, le général Prim a chaleureusement défendu le Mexique.

Londres, 16 décembre. — *La Plata* apporte des nouvelles de la Jamaïque du 27, et 804,631 dollars. Le commerce était lourd; les pluies avaient interrompu les communications sur les chemins de fer; le café était en hausse et le sucre en baisse.

L'amiral Penaud, arrivé à la Martinique le 8 novembre, s'est embarqué, le 10, à bord du bateau à vapeur *Lucifer*, pour rejoindre son navire *Cléopâtre*.

Pendant le mois d'octobre, 929 émigrants indiens sont arrivés à la Guadeloupe.

Hier, à Edimbourg, M. Bright a prononcé un discours en faveur de la réforme.

M. Wellington Guernsey, prévenu d'avoir soustrait des dépêches de sir Young, relatives aux îles Ioniennes, a été acquitté.

Berlin, 16 décembre. — *La Gazette de Prusse* a publié un arrêté que M. Flottwell a envoyé à tous les gouvernements des provinces du royaume, relativement à la voie à suivre pour retirer le droit de l'exercice d'une industrie, conformément à la loi sur les patentes.

On promet de faire régler cette question par la voie législative, et les provinces sont invitées à discontinuer toute poursuite en cette matière et à envoyer au ministre de l'intérieur les pièces en y joignant un rapport.

Constantinople, 15 décembre. — L'archevêque catholique de Sour (Syrie) a été maltraité dans l'église où il officiait, à cause du calendrier grégorien.

Terfik-Pacha a été envoyé à Candie. *La Presse d'Orient* signale des inondations considérables à Andrinople.

Des bruits de changements ministériels circulent. On parle de Fuad-Pacha pour le poste de grand-visir.

Madrid, 15 décembre. — Dans le sénat, l'amendement à l'adresse, proposé par le général Prim, relativement au paragraphe qui traite du différend avec le Mexique (amendement tendant à déclarer que l'Espagne n'avait pas de motifs suffisants pour ouvrir les hostilités contre ce pays), n'a été appuyé que par son auteur.

Le budget a été présenté. Le chiffre des dépenses s'élève à 1,786 millions de réaux et celui des recettes à 1,794 millions de réaux.

Madrid, 16 décembre. — Le sénat a repoussé un amendement de M. Molins, accusant le gouvernement d'arbitraire.

Hier, au congrès, le gouvernement a triomphé dans la nomination des membres des commissions.

M. Adolphe Barrot, sera reçu ce soir en audience solennelle par S. M. la reine. — Havas.

FAITS DIVERS.

Depuis quelques mois, les faux-monnayeurs font beaucoup parler d'eux. Aujourd'hui, voici un nouvel avis qui cherche à prémunir le public contre leur criminelle industrie. Il nous est donné par le *Journal de Toulouse*.

rance, il fut abordé par un ouvrier à l'air doux et honnête, qui venait en sens inverse.

— Pardon, excuse, citoyen, lui dit celui-ci, il me semble que vous voulez sortir de Paris?

— Il est vrai, mon ami, répondit l'étranger; j'habite auprès de Vincennes, et je rentre chez moi.

— Eh bien! c'est ce que je pensais... Moi je suis de Bercy, c'est moins loin; mais je ne suis pas plus avancé que vous. Les barrières sont fermées; les postes sont doubles; je ne sais pas si on entre, mais, à coup-sûr, on ne sort pas. J'ai vainement prié, supplié; j'ai parlé de ma femme, de mes enfants qui m'attendent et que cette absence va inquiéter... On ne m'a répondu que par un mot: C'est la consigne!... J'ai pris la liberté de vous aborder pour vous éviter une course inutile et un refus semblable à celui que je viens d'essayer, à moins que vous n'ayez une passe du commandant de la place.

— Vous m'y faites penser, dit l'étranger; je vais aller la chercher.

Et les deux hommes se séparèrent.

L'inconnu réfléchit, et se rappela qu'il existait, rue Poissonnière, un hôtel garni, connu de ceux qui avaient intérêt à se cacher, et dont le maître, homme sûr, savait mettre ses hôtes à l'abri d'une invasion de la police. Arrivé à la Porte-Saint-Denis, il voulut éviter le poste du boulevard Bonne-Nouvelle. Il s'enfonça dans la rue de la Lune, et il se trouvait à la hauteur de la maison à père Michel, lorsqu'il vit venir à lui des deux côtés de

Nous recevons de M. le procureur impérial, dit cette feuille, la note suivante, que nous nous empressons de publier:

« Une assez grande quantité de pièce de 5 francs fausses ont été émises, le 22 novembre 1858, à la foire de Graulhet (Tarn), par des Espagnols ou Andorrans, portant le costume catalan et faisant le commerce des mulets. Le sieur Delsol, propriétaire à Briatexte, en a reçu nolement en paiement du prix de vente d'un mulet pour une somme de 425 fr.

» Ces pièces, toutes à l'effigie de Louis-Philippe et au millésime de 1844, peuvent être facilement reconnues. Elles sont en cuivre, blanchies avec du mercure ou argentées par des procédés galvaniques et assez loisantes; elles ne pèsent que 23 grammes.

» L'exergue de l'effigie porte *Philippe* au lieu de *Philippe*, et l'n du mot France dans la légende est renversé. »

— Il y a quelques jours, deux avocats plaident pour la propriété d'un puits; M^e C... débutait par un exorde menaçant.

« Mais, dit le président, la chose n'est pas si importante, ce me semble, il ne s'agit que d'un peu d'eau.

» — Pardon, riposta M^e C..., la chose est d'un immense intérêt; il ne s'agit que d'un puits, il est vrai, mais nos clients sont deux marchands de vin. »

Le président ne trouva rien à répondre, et les avocats plaident trois heures.

— Un fait bien singulier nous est signalé par une correspondance particulière de l'Algérie. Un héron gris, tiré dans la plaine de l'Habra, subdivision de Mascara, province d'Oran, a été trouvé ayant à l'une de ses pattes une sorte de bracelet en cuivre portant la couronne royale de Hollande avec l'inscription suivante:

Royal Hawking club, 1850.
Loo in the Netherlands.

Le héron, que cette circonstance rendait on ne peut plus intéressant, a été aussitôt empaillé et placé dans le cabinet de M. le général Durrien, commandant la subdivision.

— Un médecin fut un jour appelé auprès d'une malade qui s'imaginait avoir avalé une souris.

— Cher docteur, s'écria-t-elle en le voyant entrer, je suis bien aise de vous voir! je ressens une si grande peine!... oh! docteur, j'ai avalé une souris.

— Avalé!... c'est une absurdité, madame! réplique le médecin avec douceur.

— Oh! non, docteur, ce n'est pas une absurdité: c'est une souris, une souris vivante, qui s'est introduite dans mon gosier pendant que je dormais la bouche ouverte; je la sens qui circule autour de mon estomac, cherchant à le ronger. Oh! docteur, prescrivez vite quelque chose, ou je meurs!

— Je vais vous prescrire quelque chose qui vous guérira à la minute.

— Oh! docteur, dites vite, je prendrai tout ce que vous ordonnerez!

— Eh bien donc! ma chère dame, avalez un chat: s'il ne vous délivre pas de la souris, il n'y a plus de remède.

la rue, une bande d'hommes déguenillés. Résolu à se défendre, il tira vivement une paire de pistolets à deux coups, ouvrit un large couteau catalan, et attendit.

— Votre bourse et votre montre! lui dit vivement un de ces hommes.

— Et si je ne veux pas les donner? répondit l'étranger.

— Nous serons forcés de les prendre.

— Essayez donc...

Puis élevant la voix, l'inconnu s'écria: « A moi! au secours! »

C'était le cri qui avait réveillé le père Michel.

III. — LE PROSCRIT.

En entendant l'inconnu appeler à l'aide, le chef des bandits partit d'un éclat de rire, et se tournant vers ses acolytes, il s'écria:

— Cet homme n'habite certainement pas ce quartier, car, sauseela, il saurait qu'à cette heure le pavé de la rue de la Lune nous appartient, et que personne ne sera assez hardi pour venir à son secours.

— Eh bien! répondit l'étranger, si les hommes m'abandonnent, Dieu me restera!

— En avant, en avant! hurlèrent les bandits.

Mais l'étranger était homme de courage et de résolution. Il fit jouer son terrible couteau catalan, et l'enfonça jusqu'à la garde dans la poitrine du plus hardi. Le brigand tomba en poussant un cri de malédiction. Retirant

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décret du 14 décembre, sont nommés: Conseiller à la cour impériale d'Angers, M. Chaillaud, procureur impérial près le tribunal de première instance du Mans, en remplacement de M. Loré, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, et nommé conseiller honoraire;

Juge au tribunal de première instance d'Angers, M. Trebous, procureur impérial près le siège de Beaupreau, en remplacement de M. Besnard-Dumarny, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite;

Procureur impérial près le tribunal de première instance de Beaupreau, M. Philippe de Neufbourg, substitut du procureur impérial près le siège du Mans.

Les journaux de Nantes donnent une nouvelle qui intéresse toute la navigation de notre fleuve. Ils annoncent qu'un rapport sur les améliorations de la Basse-Loire a été présenté au conseil supérieur des ponts-et-chaussées, et qu'une décision conforme aux espérances de la marine a été prise par ce conseil. — Les travaux seraient décidés, et il paraît certain que des allocations importantes se trouveraient affectées, sur le prochain exercice, pour leur donner un commencement d'exécution.

La circulaire suivante a été adressée par M. le ministre de la guerre aux généraux de division:

« Paris, le 30 novembre 1858.

» Général, j'ai été consulté sur les mesures à prendre à l'égard des jeunes soldats de la classe de 1857, qui demanderaient à se faire exonerer du service sans réjoindre les corps auxquels ils ont été affectés.

» La loi du 26 avril 1855 a créé un droit absolu à l'exonération pour les appelés qui effectuent, dans les dix jours qui suivent la clôture des opérations des conseils de révision, le versement de la prestation individuelle; mais ce droit cesse pour les jeunes gens lorsqu'ils ont laissé expirer le délai légal. Ce n'est plus qu'à titre de faveur qu'ils peuvent obtenir leur exonération du service. Cette faveur doit être appliquée avec une sage réserve, et seulement lorsque les demandes sont fondées sur des motifs tout-à-fait exceptionnels et appuyés des plus sérieuses justifications. (Circulaire du 23 janvier 1850.) Cette question intéresse d'une manière toute particulière le recrutement de l'armée, qui pourrait se trouver compromis si le produit des appels venait à être réduit outre mesure, par un trop grand nombre d'exonérations.

» Par ces motifs, je me réserve de statuer sur la position des jeunes gens qui, ne s'étant pas fait exonérer par les conseils de révision, demanderaient leur exonération comme militaires sous les drapeaux. Si, parmi ces hommes, il en est dont le maintien dans leurs foyers vous paraisse complètement justifié, vous aurez à m'adresser à leur égard des propositions individuelles, et vous pourrez, s'il y a lieu, surseoir provisoirement à leur départ en attendant ma décision.

» Recevez, général, etc. VAILLANT. »

vivement à lui l'arme meurtrière, l'inconnu arma un de ses pistolets et visa d'une main sûre. La double détente partit, et deux bandit roulèrent sur la poussière, râlant l'agonie. Les autres reculèrent effrayés. Le chef poussa un rugissement.

— Trois hommes morts! s'écria-t-il. C'est ta vie qu'il nous faut à présent. Et le combat recommença. L'étranger changea sa manœuvre. Il fit feu d'abord de son second pistolet, et abattit encore deux hommes. D'un revers de son couteau, il fendit la joue à un troisième qu'il mit hors de combat, puis faisant face à ses assaillants, il les tint à distance. Mais son bras se lassait à parer, et il sentait que le moment était proche où ses forces allaient l'abandonner, lorsque la porte du père Michel s'ouvrit. Le vigoureux cordonnier sortit avec un gros bâton noueux, arme terrible dans la main de qui sait s'en servir. Se jetant résolument sur les bandits, il frappa à droite et à gauche, touchant à tout coup, et il se fit ainsi jour jusqu'à l'inconnu.

— D'où sort donc celui-là? s'écria le chef des voleurs, terrifié par cette apparition inattendue.

— D'où je viens? répondit le père Michel, je viens du ciel!... Ah! tu ne crois pas en Dieu, eh bien! Dieu va te punir de tes blasphèmes!

Au même instant, on entendit dans le lointain les pas cadencés d'une patrouille qui s'approchait.

— Malédiction! dit le chef des bandits, se sont les soldats! Au large, mes enfants, nous avons fait une

La société d'encouragement a été fondée en 1801 pour l'amélioration de toutes les branches de l'industrie française.

Elle décerne des prix et médailles pour les inventions et les perfectionnements introduits dans les arts ;

Elle se livre aux expériences et essais nécessaires pour apprécier les procédés nouveaux ;

Elle publie un *Bulletin* mensuel renfermant l'annonce raisonnée des découvertes utiles à l'industrie, faites en France et à l'étranger ;

Elle dispose de huit places, dont six gratuites et deux à trois quarts de bourse, dans les écoles d'arts et métiers ;

Elle vient au secours des inventeurs que leur âge ou leurs infirmités mettent hors d'état de se suffire ;

Elle procure, aux ouvriers qui ont fait une invention utile, les moyens de payer les annuités de leurs brevets ;

Enfin elle distribue annuellement des médailles aux ouvriers et contre-maîtres des établissements agricoles et manufacturiers qui se distinguent par leur conduite et par leur travail.

Chacune de ces médailles, à laquelle seront joints des livres pour une somme de 50 francs, portera, gravés, le nom du contre-maître ou de l'ouvrier et celui de l'atelier ou de l'exploitation agricole où il est employé.

Les contre-maîtres ou ouvriers qui voudront obtenir ces médailles devront adresser à la société des certificats convenablement légalisés, attestant leur moralité et les services qu'ils ont rendus, depuis cinq ans au moins, aux établissements agricoles ou manufacturiers auxquels ils sont attachés.

NOTA. Les pièces destinées à constater les droits des ouvriers et contre-maîtres seront adressés au secrétaire de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, rue Bonaparte, 44, à Paris ; elles devront être remises avant le 31 janvier de l'année 1859.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Le gouvernement impérial, dont la sollicitude ne se borne point à l'état présent de la France, mais embrasse aussi le passé et l'avenir de notre belle et glorieuse patrie, a fait un appel à tous les érudits de province pour arriver à bien connaître la situation des Gaules sous la domination romaine. Les monuments jusqu'ici trouvés dans notre département n'appartiennent qu'à l'extrême limite de cette période historique. Notre savant et laborieux archiviste, M. Grandmaison, récemment nommé correspondant du ministère de l'instruction publique dans le département d'Indre-et-Loire, vient de justifier cette marque de haute confiance par la découverte des restes d'un monument de la plus belle époque de l'art gallo-romain. Il a reconstruit à Candés dans le parc de M. Caillaud, qui a eu l'obligeance de le mener sur les lieux, l'existence de ruines romaines considérables. Des bases de colonnes d'un mètre de diamètre, d'énormes pierres chargées de sculptures de la plus grande richesse, des murs en petit appareil d'une régularité parfaite lui ont paru devoir appartenir à un édifice dont la longueur était d'environ soixante mètres sur vingt mètres de profondeur.

« Selon M. Grandmaison, ces débris ne peuvent être que ceux d'un temple élevé par les Romains dans cette admirable position que nous connaissons tous. Un passage de Grégoire de Tours vient confirmer son opinion. Notre écrivain dit, en effet, livre X, chapitre 31 de son histoire, que saint Martin fonda une église à Candés après avoir renversé les temples qui s'y trouvaient.

« Les ruines reconnues par M. Grandmaison sont à fleur de terre et le temple semble avoir été complètement rasé ; mais sans doute des fouilles intelligentes mettraient à découvert toute la partie inférieure du monument et l'on verrait apparaître quelque-une de ces belles mosaïques dont les anciens ornaient le pavé de leurs temples. Déjà des médailles et de nombreux fragments de poterie romaine, dont plusieurs sont de la plus grande finesse, ont été trouvés sur les lieux : espérons qu'on ne s'en tiendra pas là, et que les antiquaires de Touraine et le comité des arts et monuments voudront connaître le dernier mot de ce mystère archéologique. »

Cette découverte n'est pas récente, il y a bien des années que nous avons annoncé aux archéologues cette intéressante antiquité, d'origine gallo-romaine.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Madrid, 17 décembre. — La présentation de M. Adolphe Barrot à la cour a été remise au samedi 18. M. de Salamanca donne ce soir un magnifique banquet auquel sont invités le Nonce, les officiers supérieurs du palais et les principaux membres du parti modéré et de l'opposition.

Londres, 16 décembre. — Les propriétaires de bateaux marchands signent une pétition adressée à la reine pour que le gouvernement de S. M. modifie les lois de navigation qui régissent les bateaux étrangers. — Havas.

Nous continuons à citer un nouvel extrait du rapport des certificats sur le rétablissement de la santé parfaite, sans médecine, ni purges, ni frictions, par la délicate *farine de santé* de BARRY, de Londres, qui économise en remèdes 50 fois son prix, pour les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, vents ; tout désordre de l'estomac, du bas-ventre, des poulmons, des nerfs et du foie ; acidité, pituite, nausées, vomissements après repas et en grossesse, douleurs, aigreurs, diarrhée, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthme, phthisie, dartres, éruptions, mélancolie, épuisement, dépression, manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

CERTIFICATS. — N° 54,813 : M^{me} veuve Holze, âgée de 107 ans d'horribles souffrances de mauvaise digestion, irritation nerveuse, insomnie et constipation de plus de 60 ans. — N° 49,422 : M. Baldwin, de délabrement le plus complet de sa constitution, paralysie des membres par suite d'excès d'indulgence d'un tempérament ardent. — N° 51,615 : M. le baron de Polentz, préfet de Langueon, de constipation opiniâtre et de souffrances

des nerfs. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 53,019 : M. le docteur-médecin Klingenstein, à New-York, l'a employé dans les fièvres et le typhus avec un succès surprenant et invariable.

Cette farine est vendue, par tous les épiciers et pharmaciens, en boîte de ferblanc, de 1/2 k. à 4 fr., 1 k. 7 fr., 2 1/2 k. 16 fr., 6 k. 32 fr. ; en qualité double, 1/2 k. 8 fr., 1 k. 14 fr., 2 1/2 k. 32 fr., 5 k. 58 fr. Les 5 et 6 k. s'expédient franco. — Dépôt à Saumur, chez M. A. PIRÉ fils, droguiste. (630)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 10 au 16 décembre.

Le rapport de M. le Ministre des finances sur le projet du budget de 1860, a produit sur la Bourse une vive impression. Que cette impression ne se soit pas traduite immédiatement par une hausse irrésistible, il ne faut pas s'en étonner. La spéculation est très-engagée, la liquidation d'ailleurs entravait un peu les affaires. La fin de l'année réveille les instincts de prudence chez les spéculateurs. Mais les réflexions qu'inspire un exposé aussi brillant de notre situation financière doivent déterminer forcément un mouvement ascensionnel qui prendra pour point de départ les cours actuels, et sera fécond et durable.

Après deux journées d'hésitation et de calme, après même une légère réaction, due aux efforts persistants des vendeurs, le marché s'est relevé, et les acheteurs ont repris une vigoureuse offensive. La rente 3 0/0, qui était tombée au-dessous de 75, a reconquis ce cours et s'est avancé, à la fin de la bourse d'aujourd'hui, jusqu'à 75 40. La fermeté du comptant était particulièrement remarquable et donnait un caractère sérieux à cette reprise. La rente 4 1/2 se soutient fort bien à 97 francs.

Les obligations du Crédit foncier ont fait de grands progrès depuis un mois. Les capitaux sont de plus en plus attirés vers ces valeurs, qui leur offrent les garanties les plus solides et qui participent en outre à des tirages fort importants. On sait que le dernier tirage de cette année a lieu le 22 décembre.

La liquidation des chemins de fer et du Crédit Mobilier vient d'avoir lieu. Elle s'est faite dans des conditions satisfaisantes, bien que les primes eussent été presque toutes abandonnées. Elle était d'ailleurs facilitée par la modération du taux du report, qui ne s'est élevé qu'à 1-50 et 2 fr. sur la plupart des lignes, et à 5 fr. sur le Crédit mobilier. Les derniers cours cotés au comptant sur les chemins sont les suivants : Orléans, 1,390 fr. ; Nord ancien, 1,000 fr. ; Nord nouveau, 842 fr. ; Est, 700 fr. ; Lyon, 880 fr. ; Midi, 503 fr. ; Ouest, 610 fr. ; chemins Autrichiens, 643 fr. ; Victor-Emmanuel, 410 fr.

Le marché industriel n'a pas encore pris une grande activité. On négocie toutefois les actions de la Caisse centrale de l'industrie de 110 à 112. Le Comptoir Bonnard est recherché à 65 fr. Les capitaux s'adressent de préférence aux obligations ; aussi celles de la cité d'Orléans, qui reposent sur un gage hypothécaire très-sérieux, et qui rapportent 6 0/0 d'intérêt, continuent à attirer des souscriptions sérieuses.

A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 16 DÉCEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 75 15.
4 21/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 97 30

BOURSE DU 17 DÉCEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 03 cent. — Ferme à 75 20
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 96 80

P. GODET, propriétaire-gérant.

mauvaise campagne, mais nous prendrons notre revanche. Emmenez les moins blessés, emportez-les, s'il le faut, mais dépêchez-vous.

Les bandits s'éloignèrent à la hâte, en obéissant à leur commandant. L'inconnu se retournait vers le père Michel, et allait lui exprimer sa reconnaissance, lorsque celui-ci lui fit signe de se taire ; puis l'attirant à lui, il le fit entrer dans sa maison, ferma la porte sans bruit, et prêta l'oreille.

Les pas de la patrouille devinrent plus distincts ; les soldats arrivaient sans se presser, comme des gens habitués à ces scènes nocturnes. Une fois sur le lieu du combat, et après avoir heurté du pied un cadavre, le sergent commanda halte ; puis, faisant approcher un soldat qui portait un falot, il projeta la lumière sur tous ces hommes étendus sur la terre.

— Sacrebleu ! s'écria-t-il, à la bonne heure... En voilà de l'ouvrage ! Il paraît qu'on s'est cogné assez rudement, qu'on s'est donné du plaisir. Qu'est-ce que c'est que ça, huit hommes tués ou qui n'en valent guère mieux, et tout déguenillés... Allons, qu'on aille chercher des civières, la rousse expliquera cela, c'est son métier.

Quelques hommes se détachèrent et coururent au poste. Pendant ce temps-là, le sergent examinait les cadavres.

— Bien touché !... s'écria-t-il, en pleine poitrine... des coups de feu... et puis une arme tranchante... oui... la pointe aiguë, la lame large et un peu recourbée. J'ai vu des blessures de ce genre-là quand j'étais dans la

maréchaussée de Perpignan... ou je me trompe fort, ou le couteau catalan a fait des siennes.

Et les civières étant arrivées :

— Allons, continua-t-il d'un air insouciant, relevez-moi ça, et tâchez de ne pas salir vos uniformes, car si vous y faites des taches, c'est le prêt qui payera le dégraisseur, et ce ne sera pas la République... elle manque de monnaie.

Bientôt le cortège s'éloigna avec son triste fardeau. Michel écoutait toujours. Enfin, quand les pas eurent cessé de se faire entendre. Il se dirigea à tâtons vers une pièce du fond qui lui servait de cuisine, battit le briquet, alluma une lumière, puis indiqua l'escalier à l'inconnu :

— Par ici, Monsieur, lui dit-il, suivez moi.

Il gravit quelques marches, arriva à un entre-sol, et montrant une porte à droite :

— Ceci, ajouta-t-il, est la chambre de ma fille... pauvre enfant !... j'espère qu'elle n'a rien entendu.

Puis ouvrant une porte située à gauche :

— Entrez ici, Monsieur, s'écria-t-il, c'est ma chambre. Dame ! c'est la demeure d'un pauvre ouvrier, mais je vous l'offre d'un bon cœur.

— C'est la demeure d'un honnête homme, d'un homme de résolution, répliqua l'étranger, et, par le temps qui court, elle fait honte aux plus riches hôtels. Et maintenant que je puis parler, laissez-moi vous remercier, laissez-moi vous dire que je vous dois la vie, et que vous n'avez pas obligé un ingrat.

— Eh, mon Dieu ! dit le père Michel avec cette bonhomie qui ne l'abandonnait jamais, je n'ai fait que mon devoir... Je ne suis pas de ceux qui laissent égorger un homme, quand ils peuvent lui porter secours... Ne sommes-nous pas ici-bas pour nous entraider ? Mais comment vous trouviez-vous à cette heure dans ce quartier maudit ?

— Qui donc aujourd'hui fait ce qu'il veut ? je cherchais à éviter un péril...

— Et pour l'éviter, vous en avez affronté un plus grand encore. Excusez-moi, Monsieur, si je vous interroge... Si j'ose vous interroger, ce n'est point par curiosité, croyez-le bien.

— Je le sais ; aussi répondrai-je par une confiance entière. Je suis proscrit, ou, si je ne le suis pas encore, je le serai demain... Mes amis sont poursuivis, arrêtés peut-être, et leur sort doit être le mien. J'espérais pouvoir sortir de Paris et trouver au dehors un refuge assuré : les barrières sont fermées... Forcé de rester, j'allais chez un des nôtres, dont le dévouement m'est connu, lorsque la crainte d'avoir à répondre au *qui vivo* du factionnaire du boulevard Bonne-Nouvelle et d'être forcé d'exhiber une carte de sûreté, que je n'avais pas, m'a fait dévier de mon chemin... Vous savez le resté.

— Mais cet asile que vous alliez chercher, Monsieur, je puis vous l'offrir.

(La suite au prochain numéro.)

FAILLITE OSSANT.

Les créanciers de la faillite du sieur Jude Ossant, marchand de bois, à Saint-Lambert-des-Levés, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances aura lieu, le 23 décembre courant, 8 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,
(631) E. CORNILLEAU.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères

D'UNE GRANDE QUANTITÉ
de

MARCHANDISES DE ROUENNERIE,

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur,

Le samedi 18 décembre 1858, à midi, et jours suivants,

Dans l'ancienne maison de LECLERC, tambour, place de la Bilange.

Par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur.

DÉSIGNATION.

Draperie, indiennes, coton de Rouen et de Cholet, flanelles, napolitain, molesquine, mérinos, stoffs, velours, popeline, tartan, siamoise, tartanelle, serge, toile, calicot, châles, mouchoirs, foulards, madras, cravates, mousseline, dentelles, bas, chaussettes, chaussons, blouses, chemises, pantalons, gants, bottines, mercerie, etc.; comptoirs, rayons.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de liquidation de la société de MM. HUBLLOT fils et J. TRUDEAU-BONTEMPS,

A la belle minoterie de Saumoussay, commune de Chacé, près Saumur,

DIMANCHE 26 DÉCEMBRE 1858, A 11 HEURES,

Et jours suivants,

Par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur.

DÉSIGNATION.

Cinq chevaux de trait de première force et un propre à la voiture (tous garantis), cinq charrettes, un tilbury, les harnais et équipages complets, environ 2,500 sacs à blé et farine en toile, charriots à main, niveau d'eau, marteaux et règles pour les meules; plusieurs lits complets, quantité de linge, meubles de toutes espèces, plusieurs pendules, foin, paille, avoine, litière, fumier, un bateau pouvant porter 25,000 kilos, deux bateaux de pêche, quatre belles bascules et les poids en fonte, cheminée prussienne, deux cochons gras, grande quantité de volailles, telles que oies, canards, poulets de Cochinchine pure race, batterie de cuisine, divers approvisionnements de ménage, et une quantité considérable d'objets servant à cette exploitation.

Ordre et conditions de la vente.

Le dimanche: vente des chevaux, charrettes, tilbury, harnais, sacs; le fourrage, fumier, cochons et autres objets de ménage; lundi continuation du mobilier, etc.

Les acquéreurs paieront comptant, plus 5 p. %.

(598)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le lundi 10 janvier 1859, à l'heure de midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Boires,

Actuellement occupée par le sieur Reveilleau jardinier, consistant en une chambre basse, cellier à côté, une chambre haute, grenier au-dessus, jardin et puits commun. Le tout contenant environ 4 ares, et joignant en façade la rue et au couchant le jardin du sieur Gasnault.

(633)

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

La propriété

DES COÛARDIÈRES,

Sur la commune de Brain-sur-Allonnes.

Cette propriété consiste en une petite maison de maître, une ferme, une closerie, pré et vignes réservés par le propriétaire: elle contient, d'après le cadastre, 15 hectares 76 ares 50 centiares.

S'adresser, pour voir les lieux, au sieur Cholet, fermier, et, pour traiter à M. PERSAC, propriétaire à Saumur, rue du Préche, ou à M^e COULON, notaire à Brain-sur-Allonnes.

(634)

M^{me} JEUNETTE-LEMOINE,

Brodeuse, quai de Limoges, 159,

A l'honneur de prévenir qu'elle vient de recevoir un joli assortiment d'articles pour étrennes: toute espèce de petits ouvrages en tapisserie et en broderie. Elle brode sur soie et velours; elle dessine; et possède un joli choix de laine pour capeline.

(635)

Études de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 11, et de M^e MANDIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

PAR SUITE DE LICITATION,

Entre Majeur et Mineure,

1° De la belle métairie du Porche, faisant autrefois partie de la terre de la Haye-Fougereuse,

Située commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres).

Cette métairie, qui contient 45 hectares 87 ares 66 centiares, sera vendue sur la mise à prix de 50,000 fr.

2° Et de divers morceaux de terre en prairies naturelles, prairies artificielles et vignes,

Situés commune de Concourson, canton de Doué, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

Pour la désignation de ces immeubles ainsi que pour les mises à prix sur lesquelles ils seront vendus, voir le journal le *Courrier de Saumur*, du dimanche 5 décembre 1858.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M^e MANDIN, notaire à Doué, commis à cet effet, le dimanche 26 décembre 1858, à midi, à la Mairie de Concourson, pour les immeubles situés en cette commune, et le lundi 27 décembre 1858, à midi, en l'étude dudit M^e MANDIN, pour la métairie du Porche.

S'adresser, pour tous autres renseignements:

1° A M^e MANDIN, notaire à Doué, commis pour procéder à la vente, et dépositaire du cahier des charges;

2° A M^e LABICHE, avoué pour-suivant.

Dressé par l'avoué soussigné.
(612) Signé: LABICHE.

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n° 3.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN DÉTAIL,

1° Dix hectares de terre labourable, dans les Terres-Bonnes; 1 hectare 7 ares de pré, au canton des Tertres, et 66 ares de terre labourable, dans la prairie de Jugateau; le tout dépendant de l'ancienne ferme du Carrefour, commune de Saint-Lambert-des-Levés;

2° Un hectare 31 ares de pré, à prendre dans le pré de l'Ardoise, même commune;

3° Et une petite propriété, comprenant maison de maître, jardin entouré de murs, vigne et terre labourable, d'une contenance totale de 1 hectare 10 ares, située entre Saumur et Villebernier, à peu de distance de la Levée.

(616)

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, le dimanche, 26 décembre 1858, à midi,

DES IMMEUBLES

Dépendant de la succession de M. Peaucellier, situés à Marson, près Saumur, savoir:

1° Une maison avec jardin, dans le village de Marson; 2° 29 ares de terre labourable et bois, dans le marais de Godbert; 3° et 57 ares de terre labourable et vigne, au canton de la Garrenne.

(618)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

TROIS MAISONS,

Situées à Saumur,

La première, rue d'Orléans, appartenant à M^{me} veuve Martin-Paillet, vis-à-vis l'hôtel de France;

La deuxième, rue Haute-Saint-Pierre, n° 13, appartenant à la famille de Momigny, entre celles de M^{me} de Fos et M^{me} Commeau;

Et la troisième, grande rue Saint-Nicolas, à l'angle de cette rue et de la rue de la Fidélité.

(617)

A VENDRE

LA FERME

DE LA DURBELLERIE,

Exploitée par Henri Esnault,

Située dans la commune de Villebernier. Et contenant 12 hectares 45 ares 80 centiares.

Cette propriété appartient à M. Boutiller de Beanregard.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

(575)

Etude de M^e POYNOT, notaire

à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE,

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 19 décembre 1858, à neuf heures du matin, par le ministère de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay, il sera procédé, au Petit-Cabaret, commune de Cizay, en la maison habitée autrefois par les époux Couloux, et bordant la route impériale de Saumur à Doué-la-Fontaine, à la vente aux enchères publiques et au dernier enchérisseur, des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de Marie BEAUSSE, décédée veuve du sieur Paul COULOUX.

On vendra: lits, armoires, coffres, buffets, linge, ustensiles de cuisine, charettes, charriots, foin, bouteilles, bois de chauffage, barriques, portières, moulin à venter, moulin à farine, équipages de charrettes, pommes de terre, fèves, etc.

On paiera comptant, et 5 p. %.

A VENDRE

UNE MAISON,

Appartenant à la ville de Saumur,

Située à Saumur, rue du Palais, consistant en salle à manger, cuisine et office au rez-de-chaussée, appartements au premier étage, grenier, cour, écurie et remise.

Cette maison joint au couchant le Palais-de-Justice.

S'adresser, pour la visiter, au concierge de la maison, et, pour traiter, à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (574)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le lundi 20 décembre 1858, à midi,

En la salle de la Mairie de Doué-la-Fontaine,

Par le ministère de M^e DELY et M^e LEPAGE, notaires à Angers,

DIVERSES COUPES

DE BOIS-TAILLIS,

Dépendant de la forêt de Brignon,

Située commune de Nueil-sous-Passavant.

S'adresser, pour visiter ces coupes, à M. DALENÇON, garde, au château de Preuil, commune de Nueil. (623)

A LOUER

Pour Noël prochain 1858, ou pour la Saint-Jean-Baptiste 1859,

UNE GRANDE MAISON,

Située à Saumur, rue Royale, n° 29, servant depuis 25 ans au commerce d'épicerie, gros et demi-gros, occupée présentement par M. A. Sevin.

Le n° 25, même maison, composé d'un vaste magasin, ouvrant sur la rue Royale, salon derrière, cour, caves, écurie, premier et deuxième étage, grenier au-dessus.

S'adresser à M. A. PIERRE, rue Royale. (83)

A LOUER

Pour la St Jean 1859,

UNE MAISON

AVEC ÉCURIE ET REMISE,

Rue du Préche,

S'adresser à M^{me} DABURON, rue du Préche. (545)

A VENDRE

Une très-belle JUMENT POULINIÈRE, pur sang anglais, pleine de Tripolien.

S'adresser à M. L'ADJUDANT du manège de l'École de cavalerie. (628)

A VENDRE OU A ARRETER

UNE MAISON

Agréablement située sur la Loire, rue de la Marine,

Ayant, outre les appartements, cour, basse-cour, écurie, remise et autres servitudes commodes.

S'adresser à M. HARRY, propriétaire de ladite maison. (615)

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A LOUER

Pour Noël,

UN ANGAR, PLACE A FUMIER ET COUR.

Situés rue du Temple, 29.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur, ou à M^{me} de MONTLAUR.

Saumur, P.-M.-E. GODET, imp.